

Entre harmonisation et modernité

Le développement des prestations de formation de l'ISP au service des polices suisses

Sarah Tschan

Collaboratrice scientifique Moyens d'enseignement,
Institut Suisse de Police (ISP)



Résumé

Au fil des décennies, l'Institut Suisse de Police (ISP), qui célèbre en 2021 le 75^e anniversaire de sa fondation à Neuchâtel, a accompagné le développement de la profession policière en Suisse. Prestataire au service des corps et des écoles de police, cette institution est aujourd'hui reconnue comme le centre national pour la formation professionnelle. La complexité des missions léguées par les pères fondateurs de l'ISP au sortir de la Seconde Guerre mondiale et les problématiques financières qui en ont découlé ont régulièrement contraint l'Institut à réexaminer

sa structure interne et à réaligner ses prestations sur les besoins réels de ses partenaires et client·e·s. Contre vents contraires et marées fluctuantes du fédéralisme, l'ISP a su garder le cap qu'il s'était fixé, à savoir développer l'unité de doctrine nationale. Un tournant est marqué par l'instauration du brevet fédéral de Policière / Policier en 2003. Ravivé par cette dynamique, l'Institut étend son offre de formations continues, oriente ses produits didactiques vers le numérique et propose de nouvelles prestations.

Sacro-sainte unité de doctrine et esprit de milice
Fort de sa longue tradition de coordination, l'Institut Suisse de Police (ISP), fondé à Neuchâtel en 1946, a, en 75 ans, affirmé son rôle d'intermédiaire et su mettre en réseau les principaux acteurs de la branche que sont les écoles, les corps de police, les organes étatiques et politiques ou encore les institutions académiques. Garant de l'unité de doctrine nationale, il est devenu au fil du temps l'Organisation du monde du travail (Ortra) titulaire au service des polices suisses et de la formation professionnelle.

Si la machine est désormais bien huilée, la reconnaissance de l'Institut en tant que centre national pour la formation policière n'a longtemps pas été pure évidence dans le contexte confédéral. Cette mission quasi sacerdotale a en effet suscité force méfiance et hostilité. L'autonomie de l'ISP en matière organisationnelle et sa dépendance financière vis-à-vis des fonds de la Confédération, des cantons et des communes ont souvent exigé la réalisation d'un exercice de funambulisme politico-financier à sa direction.

Néanmoins, le rôle d'intermédiaire de cette institution a largement contribué à des évolutions majeures dans l'histoire de la profession¹: la formation de base est aujourd'hui harmonisée dans les six écoles de

police du pays et des formations continues de haut vol sont proposées aux policières et policiers qui souhaitent développer des compétences d'enseignement, des aptitudes à la conduite ou pléthore de spécialisations durant leur carrière. Dans une société hétérogène caractérisée par des attentes toujours plus grandes vis-à-vis du bras armé de l'État, ces formations professionnelles doivent garantir une parfaite employabilité des professionnel·le·s qui en bénéficient. Ceci donne l'avantage aux corps de police de pouvoir focaliser leurs ressources sur les missions opérationnelles en déléguant pour beaucoup à l'ISP l'organisation des conditions-cadres de la formation, les moyens matériels et la coordination des enseignements.

« Bien ancré et incontesté dans la culture suisse, le système de milice assure, dans l'ensemble, le bon fonctionnement de la politique, de l'armée et des associations. Il joue un rôle certain dans la formation continue policière [...]. » (s. n., *format* 2009/2 : 6) Selon ce principe de solidarité, des spécialistes « du terrain » sont mis·es à disposition de l'ISP par les corps

¹ Lire en complément l'analyse de Cyril Amberg basée sur les articles de la presse écrite neuchâteloise ayant thématisé les événements marquants de l'histoire de l'ISP.

de police lui permettant de développer une large palette de prestations (formations continues et ouvrages didactiques) qui profitent à l'ensemble des acteurs.

Formation continue : le cœur de métier de l'ISP

7 décembre 1946. Onze mois après la fondation de l'ISP, la « Commission du programme des cours » siège pour la première fois à l'Hôtel Suisse d'Olten. Un premier jalon est posé. Le défi consiste, pour cet organe, à convaincre les commandants des plus grands corps de police qui ne plébiscitent pas toujours l'idée de mettre sur pied des formations à l'échelon national, de s'associer aux efforts. Aussi faut-il attendre jusqu'au mois d'avril 1948 pour voir le premier cours organisé à l'intention des chefs de police, officiers et aspirants officiers². Un deuxième cours destiné aux sous-officiers et aspirants sous-officiers est mis sur pied dans la foulée. 296 cadres des polices suisses sont formés cette année-là. Une belle réussite pour l'ISP, sachant qu'à cette époque, les effectifs du pays atteignent à peine 6000 policiers (Plaquette 50 ans ISP, 1996). En 1949, 223 participants sont rassemblés pour suivre un cours de perfectionnement général (pendant de l'actuel *Fortbildungskurs*). Mais une crise d'ordre financier contraint l'ISP à ne pas organiser de cours jusqu'en 1952.

La coordination des formations est assurée à cette époque de manière « artisanale » par deux fonctionnaires de la Police de la ville de Neuchâtel qui assurent ce mandat en parallèle de leur activité professionnelle principale³. Sollicitée pour augmenter

la cadence, la Commission des cours met sur pied un instrument administratif adéquat – un secrétariat permanent – dès 1971 avec, à la clé, une progression significative des activités de l'Institut. Depuis sa fondation et jusqu'en 1980, 44 924 participant-e-s suivent des cours portant sur des thématiques diverses et variées : transmission radio, spécialistes en manipulation de matières radio-actives, cours pour enseignants de police, psychisme et maladie mentale, jeunesse délinquante et moderne, collaboration douane/police ou encore catastrophes aériennes, parmi tant d'autres (Plaquette 35 ans ISP, 1981).

[L]a Commission des cours met sur pied [...] un secrétariat permanent [...] dès 1971 avec, à la clé, une progression significative des activités de l'Institut.

À l'arrivée du nouveau directeur Jules Huggenberger (ancien Commandant de la Police cantonale de Soleure) en 1984, l'Institut déménage ses bureaux au n° 1 du Faubourg de l'Hôpital à Neuchâtel. Un air de renouveau souffle sur l'ISP qui en profite pour restructurer son service financier. L'essor ne tarit pas et les activités connaissent même une croissance spectaculaire sur la décennie 2002 à 2012 (cf. illustration 1), avec un quasi-doublement du nombre de formations continues mises sur pied durant cette période.

Si la direction des cours ISP était autrefois l'apanage des commandants de police en activité, force

² À l'époque, uniquement de sexe masculin.

³ En comparaison, l'ISP compte en 2020 un total de 31 employé-e-s représentant 26,5 équivalent plein temps (Rapport d'activité 2020).

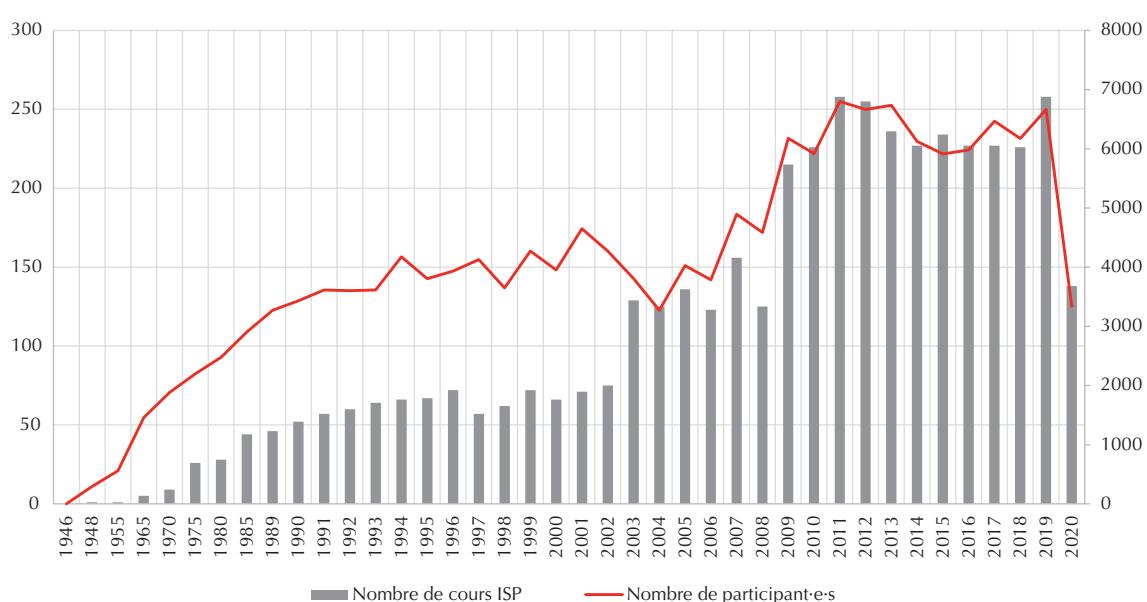


Illustration 1 : Évolution du nombre de cours proposés par l'ISP (formation continue) en relation avec le nombre de participant-e-s par année (sources des données : rapport d'activité ISP 1946–2020)

est de constater que les profils se sont diversifiés par leurs grades, fonctions professionnelles, mais aussi désormais par leur genre. Bien qu'encore fortement sous-représentées, cinq femmes étaient chargées d'un cours en 2020 sur un total de 63 directrices et directeurs de cours ISP (Rapport d'activité 2020). En collaboration avec un état-major, ces responsables mettent au point les programmes et nomment les intervenant·e·s qui dispenseront les enseignements. L'ISP collabore en outre avec nombre de partenaires organisationnels et institutions de formation et de recherche afin de proposer une formation d'adultes de qualité reconnue⁴.

Examen professionnel supérieur (EPS) de Policière / Policier
 La certification des formations professionnelles destinées aux cadres des polices suisses est l'un des pans du premier Concept général de formation (CGF). À l'origine, un Centre national de formation est créé pour chapeauter l'Examen professionnel supérieur (EPS), rôle finalement repris par l'ISP. Depuis 2007, cet examen permet aux policières et policiers d'obtenir un diplôme fédéral avec un profil orienté soit sur la conduite, sur une spécialisation ou sur une activité de formatrice ou formateur. L'élaboration d'un projet de recherche lié à une problématique de leur corps de police ou domaine d'activité amène les candidat·e·s à faire des propositions concrètes, susceptibles d'être mises en œuvre. Le travail de diplôme fait l'objet d'une soutenance et d'une évaluation. La réussite de l'EPS permet d'accéder à des échelons hiérarchiques supérieurs et/ou à des cursus universitaires ou des hautes écoles; formations qui étaient jusque-là difficilement accessibles aux policières et policiers qualifiés (format 2004/2, 2006/1 et 2012/1).

De nos jours, les cours s'adressent principalement aux membres des corps de police de la Confédération, des cantons, des communes, de l'Administration fédérale des douanes, de la Police des transports ainsi que de la Police militaire⁵. L'employeur inscrit depuis 2009 ses participant·e·s sur une plateforme internet sécurisée gérée par l'ISP. L'automatisation a impliqué une restructuration interne

et ouvert au personnel « civil » les postes d'administratrices et administrateurs chargé·e·s d'établir les budgets des cours, de réserver les lieux de formation appropriés, de fournir le matériel d'enseignement nécessaire ou encore d'organiser la subsistance et la logistique (format 2011/1, 2011/2). Mais le véritable tournant numérique s'est (dé-)matérialisé début 2016 avec la mise en ligne de la Plateforme nationale de formation policière (PNFP), un projet colossal conduit par l'ISP dans le cadre du projet d'Harmoni-

nisation de l'informatique policière (HIP). Tout transite désormais par la PNFP et les logiciels connexes : publication de cours, gestion des inscriptions, correspondance, commande de manuels, diffusion de contenus d'enseignement numériques, opérations de facturation de même que les sondages d'opinion qui permettent à l'Institut de mesurer l'appréciation de ses prestations et partant, d'en assurer une veille qualité (Rapport d'activité 2016, format 2016/1).

format, format magazine, newsletter ISP: l'agora de la police suisse

Dès 1990, un organe d'information paraît à raison de trois éditions annuelles. Il est supplanté en 2003 par la mise en service du site internet de l'Institut et le bulletin d'information *format*, imprimé deux fois par an, puis également à choix sous forme électronique ou papier dix ans plus tard. Cette *agora* « traditionnelle » participe à mettre en avant les produits et services de l'ISP, à donner la parole aux policières et policiers faisant l'actualité et à susciter un débat constructif dans le milieu. Elle tire toutefois sa révérence en 2018, après 15 ans et 31 parutions, remplacée par un canal plus adapté aux nouvelles habitudes de lecture: la *newsletter ISP*, qui relaie désormais les actualités de l'Institut auprès du public policier (*format* 2003/2, 2013/1, 2018, Plaquette 50 ans ISP, 1996).

Quant à *format magazine*, il fait son apparition en 2010, comblant une niche éditoriale en tant que première revue suisse consacrée à la recherche policière appliquée. Lien entre la recherche et la pratique policière, elle a depuis lors pour objectif de contribuer au développement et au maintien d'une formation de haute qualité pour toutes les polices suisses. Dans ses colonnes, *format magazine* donne la parole tant aux praticiennes et praticiens issu·e·s du milieu policier qu'aux chercheuses et chercheurs académiques ou encore aux actrices et acteurs politiques et autres spécialistes. Un comité de rédaction indépendant a pour mission de valider les choix éditoriaux de l'ISP et de proposer des auteure·s et thématiques. Le débat d'idées est également encouragé avec une interview thématique publiée dans chaque édition.

CentreDoc et Service linguistique

L'académie telle qu'envisagée dans les statuts lors de la fondation de l'Institut prévoit en son sein l'ouverture d'une bibliothèque spécialisée dans le domaine du droit pénal. Si celle-ci ne voit jamais le jour sous cette forme (les bibliothèques des universités offrant déjà pareils services, publics de surcroît), un projet est validé par la Conférence des directeurs cantonaux de Justice et Police le 3 novembre 1988. Il se concrétise en 1992 avec l'ouverture d'un Service de documentation couvrant les domaines de police. Fruit d'une collaboration entre l'Université de Neuchâtel et l'ISP, un

⁴ Voir la liste détaillée sur le site internet de l'ISP: www.institut-police.ch/fr/institut/partenaires.

⁵ Plateforme nationale de formation policière (PNFP), rubrique Cours « Conditions générales ».

poste de documentaliste est créé pour le compte des deux entités. « Le but voulu par les fondateurs était ainsi atteint, au-delà même de leurs espérances. Les corps de police pouvant recevoir sur demande des informations juridiques en relevant de la technique policière. » (Plaquette 50 ans ISP, p. 28: 1996). En 2007, les collections bibliothécaires sont déménagées sous le toit de l'Institut. Petit à petit, les ressources mises à disposition pour consultation se multiplient et se diversifient. Depuis 2012, le service – que l'on appelle désormais CentreDoc – propose de consulter, au travers d'un portail informatique, le répertoire documentaire qu'il est possible d'emprunter. Un catalogue plus performant est mis en ligne trois ans plus tard. Si le service de prêt et de consultation sur site est tout public, il reste principalement utilisé par les policières et policiers qui rédigent un travail de diplôme ou de fin d'études ou pour des recherches académiques. La bibliothèque est aussi devenue plurilingue, élargissant par là l'horizon de ses collections à une littérature policière traitant de la formation à l'international (format 2011/2, 2012/2, 2017/1).

L'orientation plurilingue de l'ISP se reflète aussi au travers d'un Service linguistique. « Étant donné sa mission nationale et sa volonté d'offrir des prestations de qualité à tous ses partenaires dans leur propre langue, l'ISP a été amené à effectuer des traductions dès sa création en 1946. Le plurilinguisme, richesse particulière de notre pays, implique aussi un certain nombre de défis pour les petites structures souhaitant travailler dans l'ensemble des régions linguistiques » (Amberg, format 2015/2: 8). Si, jusque-là, les travaux de traduction et de révision de textes étaient déjà assurés par des collaboratrices et collaborateurs de différents services à l'aise dans le maniement des langues, la forte augmentation du nombre de mandats et leur complexité conduisent l'Institut à se doter en 2015 d'un Service linguistique professionnel (format 2017/1). La plus-value des traductrices et traducteurs diplômé·e·s, appuyé·e·s par les désormais incontournables logiciels d'aide à la traduction, n'est aujourd'hui plus à démontrer. L'harmonisation et la qualité des contenus de formation en dépendent.

Moyens d'enseignement de la police pour la police
 Long a été le chemin éditorial de l'ISP et nombreuses ses réflexions pédagogiques avant de considérer le numérique comme un terrain didactique éligible pour moderniser son offre de supports d'enseignement.

Revenons tout d'abord en 1965 avec la création de la Commission chargée de traiter des ouvrages didactiques à l'initiative du Conseil de fondation et la mise en place d'une « maison d'édition » interne. Réglementer l'édition de manuels professionnels destinés à la formation policière, mandater des groupes de rédaction rétribués, valider les manuscrits proposés par les auteur·e·s, fixer les prix des ouvrages et en assurer la vente aux corps de police pour recouvrer l'argent ainsi engagé sont les premières missions dévolues à cette « Commission des manuels ». Ses membres – commandants de police exclusivement – décident d'éditer la première « collection de fascicules professionnels de police » dès les années 70 (cf. illustrations 2 et 3; Plaquette 35 ans ISP, 1981). Parmi les premiers titres à paraître figurent notamment le *Service d'ordre* (1970), les *Directives pour la mise sur pied et l'organisation des secours en cas de catastrophe* (1970), *L'engagement de la troupe de police – Principes de commandement* (1971) ou encore la *Tactique de police – Appréciation de la situation, Décision* (1971), ancêtre de l'actuel moyen didactique de formation de base *Comportement tactique* (2019), document réservé aux policières et policiers. Un remaniement structurel de la commission dédiée intervient en 1996 avec l'intégration d'instructeurs représentants les spécialistes des corps de police, souhait partagé par les commandants qui étaient jusqu'alors les seuls représentés en son sein (Plaquette 50 ans ISP, 1996).

[Les membres de la Commission des manuels] décident d'éditer la première « collection de fascicules professionnels de police » dès les années 70.

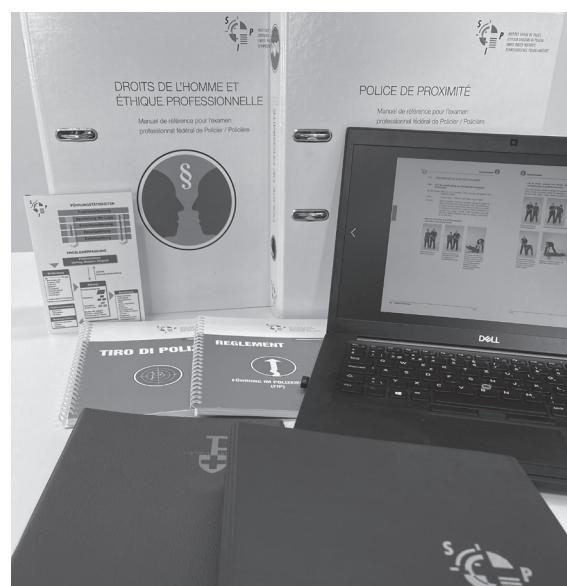


Illustration 2: Des premiers ouvrages parus en 1970 (devant) aux classeurs ISP, en passant par les formats « de poche », puis électroniques

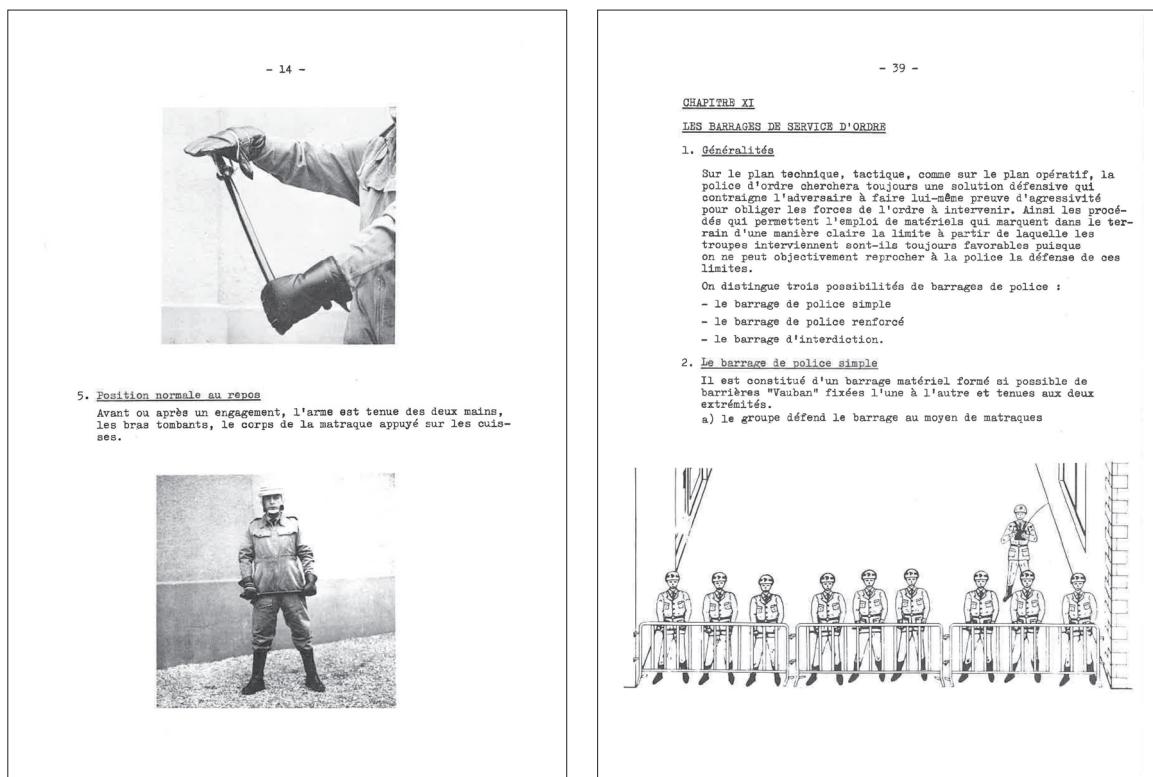


Illustration 3: Extraits de l'un des premiers manuels ISP, «Le service d'ordre», traduit de l'allemand et publié en 1970

Le nombre de titres publiés par l'ISP augmente significativement avec l'introduction de l'Examen professionnel fédéral (EP) en 2004 (voir encadré ci-après), ce qui constraint l'Institut à externaliser les tâches éditoriales. Mais l'expérience tourne court et les publications sont reprises en main par ses propres éditions qui imposent une stratégie novatrice. La mission est des plus exigeantes et occupe le service à plein régime: il s'agit de créer de toutes pièces les manuels de référence des quatre branches examinées, ceci en un temps record. Établis d'après les directives et le règlement de l'EP, les manuscrits sont édités à l'intention des aspirantes et aspirants de police comme du corps enseignant. Le matériel pédagogique préexistant – soit un nombre considérable de documents et autres supports audiovisuels – est dans un premier temps rassemblé et scrupuleusement étudié pour constituer un fond didactique commun. Il faut ensuite trouver une ligne méthodologique et didactique, uniformiser le style de rédaction pour aboutir à un ouvrage harmonieux avalisé par un comité de lecture indépendant, majoritairement composé de commandant-e-s de police.

Le domaine «Droits de l'homme et éthique» fait office de projet pilote avec un manuel réservé aux enseignant-e-s; signe que si la formation policière

a longtemps été orientée sur des disciplines «techniques» (tir, sécurité personnelle, intervention, etc.), la dimension relationnelle n'en est pas moins fondamentale dans un métier au contact direct de la population (format 2005/1, 2011/1, 2015/1).

Examen professionnel (EP) de Policière / Policier et assistant-e-s de sécurité publique (ASP)

Le règlement de l'Examen professionnel de Policière / Policier est entériné et marqué du sceau de l'ancien Conseiller fédéral Joseph Deiss, à l'époque Chef du Département fédéral de l'économie. Le métier dispose enfin d'un titre officiellement reconnu et protégé, à la suite d'après débats et négociations durant plus d'une décennie. Seul-e-s les policières et policiers ayant suivi une école de police complète et étant en activité et les policières / policiers en fonction avant la mise en place du nouveau règlement, ayant fait une demande de certificat de reconnaissance auprès de l'ISP, ont le droit de porter ce titre professionnel. L'ISP est mandaté pour garantir un déroulement uniforme et réglementaire des examens (gérer les inscriptions, recruter, former et encadrer les expert-e-s, surveiller la conformité au règlement et valider les épreuves). De leur côté, les écoles adaptent leurs plans d'étude et mettent sur pied les sessions d'examen. 26 aspirant-e-s de la Police de la ville de Berne reçoivent les tout premiers brevets fédéraux en 2004. Le sésame offre alors aux diplômé-e-s de nouvelles perspectives en termes de mobilité professionnelle sur le territoire national (format 2003/2, 2013/2, 2014/1, 2012/1).

Les assistant-e-s de sécurité publique (ASP) bénéficient également depuis 2019 d'une certification délivrée par l'ISP et reconnue au niveau national.

Les premiers manuels strictement identiques (uniformisation des contenus en langues allemande et française) sortent de presse en 2005 – *Police de proximité et Psychologie policière* – posant les jalons d'un enseignement harmonisé au profit de tous les corps de police, en particulier bilingues (*format 2006/1*). 2006 est marquée par la première parution du « Catalogue ISP » inventariant d'abord les produits « physiques » mis en vente (manuels et licences sur CD-ROM), bientôt complété par l'éventail complet des prestations.

Une ligne graphique claire est désormais établie et différents logos et couleurs permettent de distinguer titres et collections. Les groupes d'auteur-e-s spécialisé-e-s sont constitués d'une représentation la plus équivalente possible des écoles et des régions linguistiques, dirigés par un-e responsable, garant-e du consensus. L'ISP les accompagne dans son rôle d'intermédiaire et de professionnel de l'édition de supports pédagogiques, rappelant, si nécessaire, que le plus grand dénominateur commun prime toujours sur les divergences de pratiques et d'opinions qui se font inévitablement jour dans pareille équipée (*format 2006/1, 2006/2*).

Le tournant éditorial numérique

C'est ainsi qu'en seulement quelques années, un catalogue d'une septantaine d'ouvrages, publiés en langues française, allemande et italienne, a pu être constitué, s'adaptant continuellement aux besoins émergents des polices pour les formations de base et continue. Si nombre de supports sont encore édités sous la forme de classeurs fédéraux (les « classeurs ISP »), des formats réduits plus pratiques sur le terrain, des cartes récapitulatives et des licences électroniques destinées aux écoles ont étoffé les collections. La mise en place d'un e-shop dès 2012 a non seulement comme effet de faciliter significativement le traitement des commandes, la gestion des stocks et la distribution, mais aussi de pratiquer une politique de vente ouverte au tout public pour ce qui est des manuels au contenu non confidentiel (*format 2011/2*).

Le 1^{er} avril 2010 annonce le saut dans le bain numérique avec la mise en ligne de l'« e-CPP », premier e-learning développé par les Éditions ISP. Projet pilote, cette formation moderne de portée nationale est orientée sur les particularités du nouveau Code de procédure pénale (CPP), en vigueur à compter

de l'année suivante (*format 2009/1, 2009/2, 2010/2, 2011/1*). S'ensuit une intense période de réflexion pour l'Institut quant aux multiples possibilités qui se font jour sur un marché en pleine expansion.

Grâce à l'avènement de la PNFP, la diffusion simultanée de plusieurs e-learnings et la gestion d'épreuves en ligne (e-tests) sont rendues possibles. À compter de 2017, chaque projet entrepris avec l'appui de firmes spécialisées est l'occasion d'acquérir de nouvelles compétences dans l'ingénierie de la formation digitale. *Cybercrime (e-CC) et Coopération policière internationale (e-CPI)* (premiers e-learnings publiés sur la PNFP) font date dans l'histoire des produits de formation numériques de l'ISP.

« Le premier est le résultat d'une volonté affichée de la Conférence des Commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS) de donner à tous les policiers une même formation de base dans les domaines de la préservation des traces numériques et de la manipulation de terminaux nomades saisis, le second est la conséquence d'une recommandation émise en 2014 lors de l'évaluation «Schengen» de la Suisse dans le domaine de la coopération policière. » (Boesch, *format 2017/2* : 5) Le challenge est de taille: selon la volonté de la CCPCS, il s'agit de former le plus grand nombre de policières et policiers (18 000 au total), le plus rapidement possible en leur assurant un suivi de formation avec certification à la clé et une assistance technique en cas de problème informatique. Passé les premiers doutes et réticences, ces nouveaux moyens d'apprentissage sont plébiscités par les polices (*format 2017/1, 2017/2, 2018*).

Durant la dernière décennie, 12 e-learnings et unités d'apprentissage sont (co-)produits par l'ISP (cf. illustration 4) et trois autres sont en cours de développement⁶.

L'administration d'e-tests d'entrée et de validation des formations continues ISP connaît aussi un fort engouement. Cette nouvelle prestation est inaugurée à l'été 2015 avec un examen d'entrée en ligne pour les officières et officiers de police inscrit-e-s dans le cursus CAS FIP, nouvelle formule (*format 2015/1*). En 2021, ce sont 14 e-tests qui sont administrés sur la plateforme

Grâce à l'avènement de la PNFP, la diffusion simultanée de plusieurs e-learnings et la gestion d'épreuves en ligne (e-tests) sont rendues possibles.

⁶ E-learnings dont la publication est prévue en 2022: *Expert-e-s Examens principal, Police et délits environnementaux et Conduite lors d'événements majeurs*

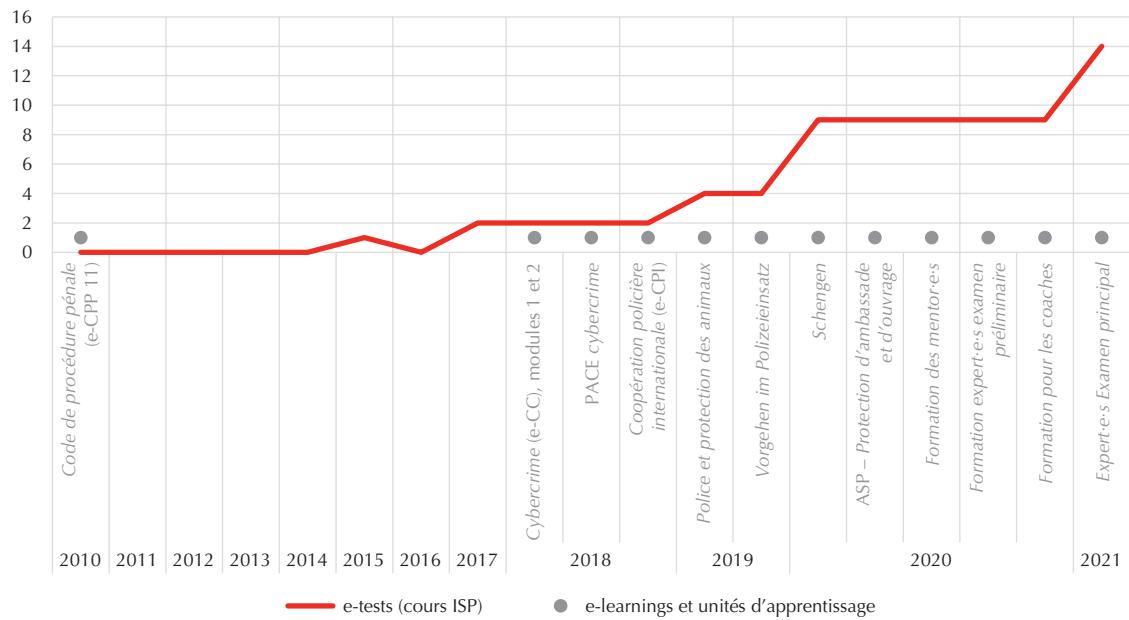
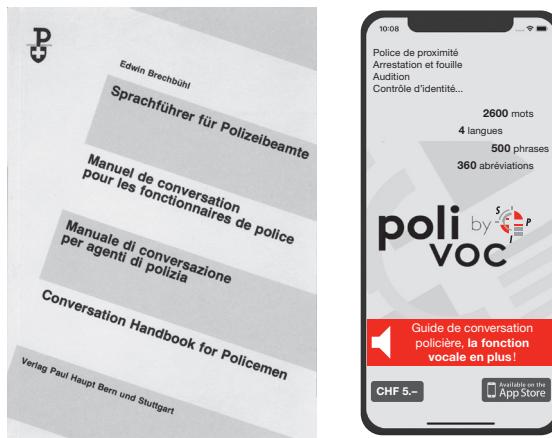


Illustration 4 : Évolution des publications d'unités d'apprentissage, e-learning et e-tests par année sur la période 2010–2021

nationale, la demande allant croissante. Outre les e-formations, l'application mobile *polivoc* – inspirée du petit *Manuel de conversation pour les fonctionnaires de police* publié en 1981 (cf. illustration 5) – guide depuis 2013 policières et policiers dans les langues qui leur sont peu familières (français, allemand, italien, anglais ou espagnol). L'outil est emporté partout sur le terrain grâce à son téléphone mobile donnant accès à un vaste répertoire terminologique, agrémenté de phrases types et d'abréviations courantes.

Illustration 5 : Un exemple de l'évolution des moyens d'enseignement ISP avec le *Manuel de conversation pour les fonctionnaires de police* qui a inspiré l'application mobile *polivoc*

Le virage numérique des moyens d'enseignement s'est donc bel et bien amorcé et les demandes pour de nouveaux produits se font toujours plus exigeantes. Avec un contexte, des bases légales et des pratiques policières qui ne cessent d'évoluer, l'Institut distribue

aujourd'hui quelque 80 supports de formation (papier ou numériques confondus) pour la plupart harmonisés. La veille éditoriale et l'actualisation ont toujours été une gageure logistique (stock à écouter) ou technique (mise à jour de contenus sans perte de données numériques). Toutefois, les expériences accumulées permettent aujourd'hui à l'ISP de mieux orienter ses choix technologiques en privilégiant des systèmes dynamiques.

Si elle ne semble pas avoir totalement révolutionné l'organisation des cours avec la levée progressive des restrictions, la pandémie de COVID-19 a toutefois eu le mérite de forcer l'ensemble des actrices et acteurs du domaine de la formation à entrer de plain-pied dans le monde jusque-là balbutiant de l'apprentissage et de l'enseignement à distance. Attentif à son public cible, l'ISP constate cependant depuis plusieurs années que le distanciel n'est pas une fin en soi. L'interaction « sociale » dans la classe – qui permet non seulement aux apprenant-e-s de consolider leur bagage et aux formatrices et formateurs de mieux les accompagner, mais aussi de tisser des liens sociaux – reste et restera sans doute pour longtemps encore la clé de voûte de la formation, en tirant profit des formes hybrides d'apprentissage (*blended learning*) (format 2009/1).

Des champs prometteurs tels que la réalité virtuelle, la réalité augmentée ou la réalité mélangée s'annoncent déjà⁷. À l'horizon 2025, une stratégie

⁷ Voir à ce sujet les articles publiés dans *format magazine* n° 10 – 2020 « Police et innovation », en particulier S. Bouchoucha, E. Carrera et C. Altmann, A. Capeder.

de refonte complète du processus éditorial vise un changement de perspective avec des contenus orientés non plus essentiellement sur les disciplines, mais sur les compétences opérationnelles, conformément à la vision du CGF 2020⁸. Des réflexions quant à l'utilisation et l'intégration des nouvelles technologies à des fins d'apprentissage seront menées dans un groupe de travail interdisciplinaire constitué de l'ensemble des partenaires de l'Institut.

Conclusion

Ce retour historique, non exhaustif, illustre l'ampleur du chemin parcouru en 75 ans par l'ISP dans la mission qui lui a été dévolue: développer des services et des prestations de qualité au profit de la formation policière suisse. Son positionnement n'était pas d'emblée acquis et a nécessité nombre de négociations et d'adaptations pour déjouer les complexités du système fédéraliste, dans le respect de la souveraineté des polices. Réunir inlassablement les intermédiaires autour de la table pour trouver un accord tant sur les principes de la solidarité confédérale que sur les détails opérationnels d'une formation continue ou encore sur la formulation d'un manuel au contenu sensible, telles sont les missions et la raison d'être de l'Institut. L'unité de doctrine profite aux policières et policiers comme à l'ensemble de la population.

Nous constatons combien les réformes entreprises hier (premier CGF) ont modelé le paysage actuel de la formation policière et combien les réformes menées aujourd'hui (CGF 2020) façonnent celui de demain. Harmoniser les cursus de formations, réformer les examens professionnels et moderniser les moyens d'enseignement demande du temps, une vision, un esprit de discipline, mais surtout un sens aigu du consensus. Car il s'agit de toujours regarder au-delà des frontières qui délimitent son champ d'action.

Nous ne saurions oublier de saluer ici l'esprit visionnaire des pères « fondateurs » de l'Institut, Messieurs Georges Béguin et Willy Bleuler, qui le quittèrent en 1983, après 37 ans à œuvrer en tant que pionniers (Plaquette 50 ans ISP, 1996). L'ISP est devenu une plateforme incontournable de cet écosystème professionnel et le centre de compétence national pour la coordination et l'harmonisation de la formation policière. Aujourd'hui, plus que jamais, son financement dépend, non seulement des subventions étatiques, mais, dans une plus large mesure,

du chiffre d'affaires généré par les produits et services proposés (*format* 2009/2). Pour correspondre aux besoins réels du « marché » de la formation policière, ces prestations doivent impérativement évoluer sans perdre de leur qualité. La bascule numérique qui a transformé la société ces deux dernières décennies a aussi profondément changé les codes de l'enseignement et de l'apprentissage. Cette transition est un défi majeur pour l'ISP dont les ressources sont comptées et les possibilités sont aussi grandes que l'est le risque de dispersion.

Des synergies entre les acteurs de la formation policière disposant de pôles de développement numérique plus ou moins importants devront être encouragées davantage encore demain et coordonnées par l'Institut. Car *in fine*, c'est la relève des policières et policiers qui cueillera les fruits d'un cadre de formation moderne, mais avant tout cohérent, solidement bâti dans le respect des particularités régionales grâce au concours de tous les maillons de la chaîne.

Nous constatons combien les réformes entreprises hier (premier CGF) ont modelé le paysage actuel de la formation policière et combien les réformes menées aujourd'hui (CGF 2020) façonnent celui de demain.

Bibliographie

- ALTMANN C. und CAPEDER C. (2020), «Virtual Reality bei der Stadtpolizei Zürich», *format magazine* n° 10, Schweizerisches Polizei-Institut, Ss. 43–49.
- AMBERG C. (2017), «Le CentreDoc ISP: 25 ans au service des polices», Institut Suisse de Police, *format* 2017/1, p. 7.
- AMBERG C. (2015), «L'ISP s'adapte à la langue de ses interlocuteurs avec un service de traduction», *format* 2015/2, Institut Suisse de Police, p. 8.
- AMBERG C. et SCHWAB J. (2011), «L'offre online de l'ISP s'étend aux Éditions et au CentreDoc», *format* 2011/2, Institut Suisse de Police, p. 3.
- AMBERG C. (2021). 75 ans d'histoire policière locale et nationale. L'Institut Suisse de Police dans les archives des quotidiens neuchâtelois. *format magazine - Revue de formation et recherche policières*, Issue n° 11, pp. 20–27.
- BERTSCHI R. (sous la dir.), *L'engagement de la troupe de police – Principes de commandement*, Manuel ISP adapté en français par HUBER R. (1971), Institut Suisse de Police.
- BLÄTTLER S. (2004), «Droits de l'homme et libertés fondamentales», *format* 2004/2, Institut Suisse de Police, p. 2.
- BLÄTTLER S. (2009), Éditorial «Le nouveau Code de procédure pénale», *format* 2009/1, Institut Suisse de Police, p. 1.
- BOESCH J.-P. (2017), «Du présentiel au «e» et inversement», *format* 2017/2, Institut Suisse de Police, p. 5.
- BOESCH J.-P. (2018), «e-CC + e-CPI = e^{succès}», *format* 2018, Institut Suisse de Police, pp. 6–7.

⁸ Voir à ce sujet le Plan de formation policière sur [www.edupolice.ch/fr/formation-policiere/PLAN-DE-FORMATION-POLICIÈRE-\(PFP\)](http://www.edupolice.ch/fr/formation-policiere/PLAN-DE-FORMATION-POLICIÈRE-(PFP)).

- BOESCH J.-P. (2018), Éditorial «AAR – *after action review pour format*», *format* 2018, Institut Suisse de Police, p. 1.
- BOESCH J.-P. (2013), Éditorial «*format fait peau neuve*», *format* 2013/1, Institut Suisse de Police, p. 1.
- BOESCH J.-P. (2006), «Éditions ISP: priorité aux manuels didactiques destinés à la formation de base», *format* 2006/1, Institut Suisse de Police, p. 7.
- BOESCH J.-P. (2006), «Éditions ISP: premiers résultats concrets d'une stratégie éditoriale solidaire», *format* 2006/2, Institut Suisse de Police, p. 7.
- BOESCH J.-P. (2009), «Éditions ISP: le CPP – un projet national qui prend forme», *format* 2009/1, Institut Suisse de Police, p. 7.
- BOESCH J.-P. (2009), «E-learning ou le virtuel au service de la formation», *format* 2009/1, Institut Suisse de Police, pp. 2–4.
- BOESCH J.-P. (2010), «E-learning: premier bilan du e-CPP 11», *format* 2010/2, Institut Suisse de Police, pp. 4–6.
- BOESCH J.-P. (2011), «L'édition: un maillon nécessaire de la chaîne formation», *format* 2011/1, Institut Suisse de Police, pp. 5–6.
- BOESCH J.-P., HÄHN M. et COCUZZA D. (2009), «Propriété intellectuelle et autres notions connexes: un peu de clarté dans la nébuleuse», *format* 2009/2, Institut Suisse de Police, pp. 2–4.
- BOUCHOUCHA S. et CARRERA E. (2020), «La réalité virtuelle: un outil innovant au service du développement des compétences policières», *format magazine* n° 10, Institut Suisse de Police, pp. 4–11.
- BRECHBÜHL E. (1981), *Sprachführer für Polizeibeamte – Manuel de conversation pour les fonctionnaires de police – Manuale di conversazione per agenti di polizia – Conversation Handbook for Policemen*, SPI-Lehrmittel, 2. überarbeitete Auflage, Verlag Paul Haupt, Bern und Stuttgart, 1981.
- Catalogue des prestations ISP (éditions 2006 à 2021), Institut Suisse de Police, Neuchâtel.
- Institut Suisse de Police (1996), «1946–1996», Plaquette 50 ans ISP, INFO II/1996, Organe d'information de l'Institut Suisse de Police, Neuchâtel.
- Institut Suisse de Police (2006), «60 ans/Jahre Institut Suisse de Police/Schweizerisches Polizei-Institut», Plaquette 60 ans ISP, Neuchâtel.
- Institut Suisse de Police (1970), sous la dir. cdt SIMMEN F., *Directives pour la mise sur pied et l'organisation des secours en cas de catastrophe (traduction de la version originale en allemand Richtlinien für den Aufbau und die Organisation einer Katastrophenhilfe)*, Manuel ISP, Neuchâtel.
- Institut Suisse de Police (1981), «Institut suisse de police de Neuchâtel. 1946–1981», Plaquette 35 ans ISP, Presses de l'Imprimerie Centrale S.A., Neuchâtel.
- Institut Suisse de Police (1970), *Le service d'ordre*, Manuel ISP, 1^{re} édition, Neuchâtel.
- Institut Suisse de Police (éditions de 1970 à 2020), Rapport d'activité ISP, Neuchâtel.
- Institut Suisse de Police (1971), *Tactique de police – Appréciation de la situation*, Décision, Ordre, 1^{re} édition, Manuel ISP, Neuchâtel.
- Institut Suisse de Police (2011), sous la dir. HÜGI K., *Vademecum*, 2^e éd. remaniée, coll. Formation continue, Imprimerie de l'Ouest, Peseux.
- HÜGI K. (2009), «Principe de milice et indemnités: quelle valeur attribuer à l'activité de formateur qualifié?», *format* 2009/2, Institut Suisse de Police, pp. 6–7.
- JEANNERET D. et TSCHAN S. (2020), «Développement de ressources orientées compétences. Vers un écosystème numérique de la formation professionnelle policière.», *format magazine* n° 10, Institut Suisse de Police, pp. 88–94.
- JENNY U. et MEIER P.-M. (2012), «Brever fédéral: le Règlement a été réajusté», *format* 2012/1, Institut Suisse de Police, pp. 2–3.
- JENNY U. et MEIER P.-M. (2012), «Examen professionnel supérieur: fin des dispositions transitoires», *format* 2012/1, Institut Suisse de Police, p. 6.
- KELLER-SUTTER K. (2004), Éditorial «Concept Général en matière de Formation – une chance pour l'ISP et la police», *format* 2004/2, Institut Suisse de Police, p. 1.
- LEHMANN F. (2009), Éditorial «Plus c'est grand, plus c'est beau...?», *format* 2009/2, Institut Suisse de Police, p. 1.
- MEIER P.-M. (2011), «Changements organisationnels à l'ISP», *format* 2011/2, Institut Suisse de Police, p. 2.
- MEIER P.-M. (2012), «Le dernier mot du directeur», *format* 2012/2, Institut Suisse de Police, pp. 7–8.
- MEIER P.-M. (2009), «Le mot du directeur», *format* 2009/2, Institut Suisse de Police, p. 5.
- MEIER P.-M. (2011), «Le mot du directeur», *format* 2011/1, Institut Suisse de Police, p. 4.
- PEISL C. (2003), «En route vers les premiers examens fédéraux», *format* 2003/2, Institut Suisse de Police, p. 5.
- PIAZZINI R. (2005), Éditorial «Compétences sociales: une priorité à ne pas négliger», *format* 2005/1, Institut Suisse de Police, p. 1.
- SCHWAB J. (2015), «La plateforme nationale de formation policière (PNFP) en construction», *format* 2015/1, Institut Suisse de Police, p. 6.
- SCHWAB J. (2016), «La PNFP en ligne sur www.edupolice.ch», *format* 2016/1, Institut Suisse de Police, p. 3.
- SCHWAB J. (2018), «www.edupolice.ch – la porte d'entrée de la formation policière suisse», *format* 2018, Institut Suisse de Police, p. 9.
- s. n. (2003), «En clair», *format* 2003/2, Institut Suisse de Police, p. 8.
- s. n. (2006), «Le Diplôme fédéral de policier: une pierre de plus à l'édifice du CGF», *format* 2006/1, Institut Suisse de Police, p. 5.
- STIEGER C. (2017), «Projets de e-learning: l'ISP passe en mode numérique», *format* 2017/1, Institut Suisse de Police, p. 6.
- USTER H.-P. (2011), «Éditorial», *format* 2011/2, Institut Suisse de Police, p. 1.
- VALACH R. (2018), «Le roi est mort, vive son dauphin!», *format* 2018, Institut Suisse de Police, p. 12.
- VALIER P. (2013), Éditorial «*Quo vadis ISP?*», *format* 2013/2, Institut Suisse de Police, p. 1.
- WEISSLEDER M. (2011), «Enseigner et apprendre: réflexions contemporaines», *format* 2011/1, Institut Suisse de Police, pp. 2–3.
- WILDI L. (2016), «Per aspera ad astra: Der lange Weg zur einheitlichen Polizeiausbildung», *format magazine* n° 6, Schweizerisches Polizei-Institut, Ss. 39–43.
- Sites internet et application mobile:
- Polivoc – Guide de conversation police, Application mobile*, Institut Suisse de Police, version 3.0, dernière mise à jour: 2021.
- Site internet de la Plateforme nationale de formation policière (PNFP), dont rubriques Cours/CG et Formation policière/Plan de formation policière (PFP), www.edupolice.ch, (consulté le 05.06.2021).
- Site internet de l'Institut Suisse de Police, www.institut-police.ch, dont rubriques: Institut/Rapport d'activité (consulté le 05.06.2021), Institut/Partenaires (consulté le 05.06.2021) et Moyens d'enseignement/Appli polivoc (consulté le 05.06.2021).

Zusammenfassung

Zwischen Harmonisierung und Modernität: Die Entwicklung der Bildungsdienstleistungen des SPI im Bereich Polizei

Im Laufe der Jahrzehnte hat das Schweizerische Polizei-Institut (SPI), das im Jahr 2021 sein 75-jähriges Gründungsjubiläum feiert, die Entwicklung des Polizeiberufs begleitet. Als Dienstleister für Polizeikorps und -schulen ist das Institut heute als nationales Zentrum für die Berufsausbildung anerkannt. Die Komplexität der Aufgaben, die dem SPI von seinen Gründervätern nach dem Zweiten Weltkrieg hinterlassen wurden, und die daraus resultierenden finanziellen Situationen haben das Institut regelmässig dazu

gezwungen, seine interne Struktur zu überprüfen und seine Dienstleistungen an den tatsächlichen Bedürfnissen seiner Partner/-innen und Kunden/-innen auszurichten. Trotz Gegenwind und wechselnder Gezeiten des Föderalismus hat das SPI an seinem Kurs festgehalten, die nationale Unité de doctrine zu gewährleisten. Ein Meilenstein für das Institut ist die Einführung des eidgenössischen Fachausweises Polizistin / Polizist im Jahr 2003. Angetrieben von dieser Dynamik erweitert das Institut nun sein Weiterbildungsangebot, richtet sein Lehrangebot auf die digitale Technik aus und bietet neue Dienstleistungen an.

Riassunto

Tra armonizzazione e modernità. Lo sviluppo delle prestazioni offerte dall'ISP in ambito formativo al servizio delle polizie svizzere

L'Istituto Svizzero di Polizia (ISP), che nel 2021 celebra i 75 anni dalla sua fondazione a Neuchâtel, ha accompagnato per decenni lo sviluppo della professione di polizia in Svizzera. Questa istituzione, fornitrice di servizi ai corpi e alle scuole di polizia, è oggi riconosciuta come centro nazionale per la formazione professionale. La complessità delle missioni dell'Istituto, lasciti dei padri fondatori dell'ISP alla fine della Seconda guerra mondiale, e le problematiche finanziarie che ne sono derivate hanno

costantemente portato l'Istituto a riesaminare la propria struttura interna e a riallineare le proprie prestazioni alle reali esigenze dei partner e dei clienti. Nonostante i venti contrari e variabili del federalismo, l'ISP è riuscito a mantenere la rotta che si era fissato, ossia sviluppare l'unité de doctrine a livello nazionale. La principale tappa di questo sviluppo è stata segnata dalla creazione dell'attestato professionale federale di agente di polizia nel 2003. Sulla scia di questo dinamismo, l'Istituto amplia la sua offerta di formazioni continue, si dirige verso la digitalizzazione dei propri prodotti didattici e propone nuove prestazioni.